

BOLIVIE



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT : Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement votre sélection.

<p>Nombre de postes offerts</p>	<p>À titre indicatif, 1 poste a été offert en 2023-2024.</p>
<p>Critères d'éligibilité spécifiques à la Bolivie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française • Âge : entre 20 et 35 ans au 31/12/2025 • Niveau de langue : B1 en espagnol • Statuts acceptés : étudiants, anciens assistants de langue, jeunes diplômés (voir ci-dessous) • Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire (sauf dérogation, voir ci-dessous) • Niveau d'études et disciplines acceptées : avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum 3 années d'études supérieures dans n'importe quelle discipline. • Profils privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> ➢ FLE, sciences du langage, linguistique, etc. ➢ LLCE (espagnol), LEA (espagnol) ➢ Sciences de l'éducation, métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ➢ Lettres classiques, lettres modernes, philosophie, etc. <p>Dérogation : sont exemptés de justificatif de statut étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) • les titulaires d'un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français obtenu entre 2023 et 2025, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>)



	<p>Ces candidats devront également fournir un <u>justificatif de niveau de langue</u> (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 ou plus, preuve de séjour long dans un pays hispanophone), sauf si le candidat est/a été assistant dans un pays hispanophone (<i>dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée dans la section « Formation »</i>).</p>
Villes ou régions d'affectation	La Paz ou autre ville. Les villes d'affectation sont susceptibles de changer chaque année.
Établissements	Universités
Calendrier	<p>Publication des résultats : France Éducation international informera les candidats de la suite donnée à leur candidature courant novembre 2025.</p> <p>Durée du contrat : 10 mois (février à novembre 2026).</p> <p>L'année scolaire en Bolivie débute en février et se termine en décembre de la même année civile. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français : le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année scolaire.</p>
Temps de travail et congés	12 heures par semaine. Congés selon le calendrier universitaire local.
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle : 4000 BOB bruts / environ 3600 BOB nets (soit environ 485€).</p> <p>À titre de comparaison, le salaire minimum pour un temps complet (40 heures) est établi à 2200 BOB, soit environ 300€.</p> <p>Aide supplémentaire – frais de visa : l'établissement d'accueil à La Paz remboursera les dépenses liées aux démarches migratoires en Bolivie (3500 BOB maximum, soit environ 470€).</p>
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut d'employé de l'université d'accueil.
Permis de travail et visa	<p>Visa à objet déterminé - Frais de visa : 80€</p> <p>Démarches à effectuer avant le départ auprès de l'ambassade de Bolivie à Paris.</p> <p>Attention : il convient de prévoir des frais supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduction de documents (acte de naissance, extrait de casier judiciaire) : quelques dizaines d'euros ; - Divers documents migratoires : environ 3500 BOB, soit 470€ <p>(remboursement par l'établissement d'accueil prévu)</p>
Documents à fournir	En cas d'affectation à La Paz qui se situe entre 3200 et 3700 mètres d'altitude, un certificat médical sera exigé.
Couverture sociale	Durant son contrat, l'assistant est couvert par l'assurance maladie bolivienne. Il devra également souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.



Formation	France éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+ .
Liens utiles	Ambassade de France en Bolivie : http://bo.ambafrance.org Ambassade de Bolivie en France : https://www.emboliviafrancia.fr/index.php/fr/ Réseaux sociaux du Service des assistants de langue et de la mobilité : 
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site Internet de France Éducation international .
Renouvellement de contrat	Les renouvellements de contrat pour une deuxième année consécutive en Bolivie ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est accordée aux nouveaux candidats.
Témoignages	De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site Internet de France Éducation international .

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le [Robot conversationnel](#) ne seront pas prioritaires.